

LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE PROVENCE

Bouches-du-Rhône (13) – Vaucluse (84) – Alpes de Haute Provence (04) – Hautes Alpes (05)

Marseille, le 02 Février 2022

Mesdames et Messieurs,

Les Présidents des Comités Départementaux,
Les Présidents des Associations,
Les Membres de la Commission Technique.
Les Membres de la Commission d'Arbitrage.

G.S 21/22 - HC/LS - N° 004/020

Objet : Note G.S été saison 2021/2022.



GESTION SPORTIVE
SAISON 2021/2022

ORGANISATION DU TIR SPORTIF 25/50/300 Mètres

Ecole de Tir

Additif à la G.S F.F.Tir - Vie Nationale 2022

RAPPEL POUR LA SAISON 2021/2022

NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU

Inscription à la Vitesse 5 coups, 3/7 E.D.T et Changement de série

Afin d'éviter tout malentendu, les inscriptions (voir document) et les changements de série se feront uniquement par le Président ou le Responsable G.S du club. Ces changements devront se faire par Mail avant la date limite (voir sur le plan de tir).

Il n'y aura plus d'inscription et de changement de série après cette date.

NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU

1) Pistolet et Carabine 25/50.M

Mise en place des Quotas pour l'accès au Championnat Régional

2) Condition de participation aux compétitions Gestion Sportive (G.S)

Suite à la directive fédérale ; seuls peuvent participer aux compétitions de la G.S les tireurs en possession de leur licence **2021/2022**, enregistrée par le service licence de la FF.Tir au minimum un mois avant la date du 1^{er} championnat (Exemple Championnat Départemental).

ATTENTION ! ATTENTION ! ATTENTION !

Avec les attestations de Licence, il sera impossible de participer aux championnats Départementaux et Régionaux LICENCE DEFINITIVE OBLIGATOIRE

3) Suite à l'évolution du règlement spécifique carabine (comptage des points au 1/10^{ème})

Les championnats Départementaux ne seront pas comptés au 1/10^{ème}

Listes des catégories d'âges pour la saison 2021/2022

POUSSINS	< 11ans	PF-PG	nés entre le 01/01/12 et le 31/12/2022
BENJAMINS	11 et 12 ans	BF-BG	nés entre le 01/01/10 et le 31/12/11
MINIMES	13 et 14 ans	MF-MG	nés entre le 01/01/08 et le 31/12/09
CADETS	15 à 17 ans	CF-CG	nés entre le 01/01/05 et le 31/12/07
JUNIORS	18 à 20 ans	JF-JG	nés entre le 01/01/02 et le 31/12/04
D1 – S1	21 à 44 ans	D1-S1	nés entre le 01/01/77 et le 31/12/01
D2 – S2	45 à 59 ans	D2-S2	nés entre le 01/01/62 et le 31/12/76
D3 - S3	> 59 ans	D3-S3	nés avant le 01/01/62
VÉTÉRANS IR900	> 54 ans	VA	nés avant le 01/01/67
VÉTÉRANS PLATEAUX	> 64ans	VP	nés avant le 01/01/57

G.S 25/50/300 MÈTRES & ECOLE DE TIR 2021/2022
PISTOLET - CARABINE - ARBALÈTE - CIBLE MOBILE

1) Modalités de qualification au championnat régional 25/50.M

Mise en place des quotas pour la qualification au Championnat Régional 25/50.M

QUALIFICATION DES MEILLEURS TIREURS DES DEPARTEMENTS (13,84,04 et 05) dans leurs catégories et disciplines tirées lors du Championnat Départemental,
pas de rattrapage en cas de désistement

QUOTAS DÉFINIS VOIR LES TABLEAUX SPÉCIFIQUES

Les listes des qualifiés par discipline et catégorie seront mises en ligne à partir du **MARDI 24 MAI 2022** sur le site internet de la Ligue et diffusées par mail aux responsables des clubs.

Les inscriptions pour le championnat régional se feront toujours avec le bulletin d'engagement

2) MODALITÉS DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :

ATTENTION : NOUVEAUX PRINCIPES DE QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :
2 Échelons OBLIGATOIRES
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL : Servant uniquement de qualificatif pour le Championnat Régional.
CHAMPIONNAT RÉGIONAL : Qualificatif au Championnat de France par CLASSEMENT NATIONAL des tireurs (QUOTAS).

IMPORTANT:

Disparition des fiches d'engagement pour les Championnats de France.
Confirmation de Qualification au Championnat de France par courrier Fédéral.

3) MODALITÉS DE COMPOSITION DES ÉQUIPES POUR LES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX :

RECONDUCTION DES RÈGLES DE LA SAISON PRÉCÉDENTE :
« Le sur classement d'un membre de l'équipe n'est plus autorisé. »
« L'équipe doit être composée de **trois tireurs de même catégorie** qualifiés individuellement dans l'épreuve. »

4) NOUVELLES MODALITÉS DE COMPOSITION DES ÉQUIPES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE :

ATTENTION NOUVELLES RÈGLES POUR LA PARTICIPATION DES ÉQUIPES AU CHAMPIONNAT DE France :

www.fftir.org (Évolution G.S 2022)

Pour toutes informations complémentaires concernant ces évolutions précises et la G.S en général, vous pouvez nous contacter :

- Par téléphone au **04.91.93.58.88 / 06.51.39.04.16**
(de 10h à 17h sans interruption du lundi au vendredi)
- Par Mail sur secprovence@aliceadsl.fr

G.S 25/50/300 MÈTRES & ECOLE DE TIR 2021/2022
PISTOLET - CARABINE - ARBALÈTE - CIBLE MOBILE

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, de la G.S PISTOLET, CARABINE, ARBALÈTE FIELD et CIBLE MOBILE sont définies dans la G.S F.F.TIR - Vie Nationale 2022 et ses annexes.

I GÉNÉRALITÉS.

I.1 MODALITÉS D'INSCRIPTION :

a) CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 13 ET CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE :

Afin de recueillir toutes les informations nécessaires à la mise en place de ces compétitions, seul le modèle de bulletin d'engagement ci-joint en annexe pourra être pris en compte.

Adresse d'expédition des engagements :

**Ligue de Tir de Provence
Stand de Tir des 3 Lucs
39 BD ALFRED BLACHERE 13012 MARSEILLE**

Tel : 04.91.93.58.88 / 06.51.39.04.16

Mail : GS@ligue-tir-provence.fr

Important : Il est **indispensable** d'envoyer, dans un premier temps par **Mail**, les bulletins d'engagements et d'expédier ensuite **les originaux et le règlement par courrier. Dans tous les cas le chèque correspondant aux montants des inscriptions devra impérativement parvenir au siège de la ligue avant la date limite de réception des engagements**

Cette procédure va permettre d'éviter tous les problèmes liés aux retards de courriers qui pourraient aboutir sur des difficultés d'inscription des retardataires.

I.2 ARBITRAGE :

Carabine 50.M:

- Pour la saison 2021/2022, l'épreuve 60 Balles Couché à 50m sera comptabilisée au dixième pour l'échelon Régional dans toutes les catégories. Les Championnats Départementaux seront comptés au point entier.
- Carabine 60 Balles Couché 50.M : MF, MG, CF, CG, JF, JG, D1, D2, S1, S2, S3
- Carabine 3X20 50.M : MF, MG, S2
- Carabine 3X40 50.M : CF, CG, JF, JG, D1 et S1

Écoles de Tir :

-Lors du Championnat Départemental 13 et du Championnat Régional de Provence, les impacts seront évalués par des cibles électroniques.

Les contestations relatives à la valeur des impacts ne seront pas admises.

-Augmentation du programme de tir de la Carabine 3 positions, passage à 3 fois 20 coups de Match (Point entier)

II - CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX - ISSF 25/50 m -

Nota : Si un tireur est dans l'impossibilité de participer au Championnat de son département, il aura la possibilité d'effectuer (hors classement) son échelon G.S à une date différente dans un autre Département de la Région. Les conditions d'inscriptions devront passer obligatoirement par le Responsable G.S du Département d'origine.

Cette possibilité dépendra bien évidemment des places disponibles que pourront offrir les Départements d'accueil.

II.1 DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE :

○ **Date :** **01 MAI 2022 (Uniquement V.O) 07/08 MAI 2022 et 14/15 MAI 2022**

○ **Lieu :** **STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS
39, Rue Alfred Blachère (Route d'Allauch)
13012 MARSEILLE**

Tel : **04.91.93.58.88**

○ **Date limite de réception des engagements :**

LUNDI 04 AVRIL 2022.

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.

Décision des Responsables SEC des Clubs du 16 septembre 2005

○ **Droits d'inscription Saison 2021/2022 (CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 13):**

Les chèques devront être libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront être joints aux bulletins d'engagements.

- Seniors et Dames : **11 Euros** par discipline.
- Cadets et Juniors : **9,50 Euros** par discipline.
- Équipes : **20 Euros** toutes catégories.

II.2 DÉPARTEMENTS VAUCLUSE, ALPES DE HAUTE PROVENCE ET HAUTES ALPES:

L'organisation des Championnats Départementaux du 84, 04 et 05 fera l'objet d'une note spécifique éditée par les Présidents respectifs de ces Comités Départementaux (Copie adressée à la Ligue de Tir de Provence).

**III - CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE - ISSF 25/50 m -
(PISTOLET & CARABINE 25/50 m et CIBLE MOBILE)**

ATTENTION :

**Le Championnat Régional de Provence Carabine 50 mètres
se déroulera sur les installations du stand de tir d'Apt le 18/19 Juin 2022**

**Le Championnat Régional de Provence Pistolet Percussion Centrale se
déroulera sur les installations du stand de tir
de la Société de Tir Sportif des 3 Vallées le 12 JUIN 2022.**

Tableaux des Points d'Accès au Championnat Régional
(Voir annexe)

✓Discipline :

✓PISTOLET 25/50.M

Date : 11/12 et 18/19 JUIN 22

Lieux : STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS

39, Rue Alfred Blachère (Route d'Allauch), 13012 MARSEILLE, Tel : 04.91.93.58.88

✓PISTOLET PERCUSSION CENTRALE 25.M

Date : DIMANCHE 12 JUIN 22

Lieux : Société de Tir Sportif Des Trois Vallées

Route de Barles 04000 Dignes-les-Bains, Coordonnées GPS : 44°07'07.3"N 6°13'48.3"E / 44.118693, 6.230085

✓CARABINE 50.M

Date : 18/19 JUIN 2022

Lieux : STAND DE TIR D'APT

Quartier Bosque, 84400 APT, Tel : 04.90.04.78.51

✓Adresse d'expédition des engagements :

-Par mail ; 25/50.M Pistolet à secprovence@aliceadsl.fr

-Par mail ; 50.M Carabine à gilles.bourdot@orange.fr

**Ligue de Tir de Provence
Stand de Tir des 3 Lucs
39 BD ALFRED BALCHERE 13012 MARSEILLE**

✓Date limite de réception des engagements :

CARABINE 50.M : SAMEDI 04 JUIN 2022 / PISTOLET 25/50.M : MERCREDI 25 MAI 2022.

ATTENTION

**Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne
plus être prises en compte dans leur intégralité.**

Décision des Responsables G.S des Clubs du 16 septembre 2005

○ **Droits d'inscription Saison 2021/2022 (Championnat Régional) :**

Les chèques devront être libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront être joints aux bulletins d'engagements.

- Seniors et Dames : **12,50 Euros** par discipline.
- Cadets et Juniors : **11 Euros** par discipline.
- Équipes : **24,50 Euros** par discipline (toutes catégories)

IV - CHAMPIONNATS DE FRANCE - ISSF 25/50 m -

- IV.1 - DATES ET LIEU : Du 20 au 28 Juillet 2022 à Volmerange les Mines
IV.2 - INSCRIPTIONS : Disparitions des inscriptions (Validation par ITAC).
IV.3 - POINTS D'ACCÈS : Voir Tableau des QUOTAS Tir Info et site www.fftir.org

V- CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX - ÉCOLES DE TIR -

V.1 DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE :

- Date : **05/06 MARS 2022**
 - Lieu : **STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS
39, Rue Alfred Blachère (Route d'Allauch)
13012 MARSEILLE**
- Tel : 04.91.93.58.88**
- Date limite de réception des engagements :

MERCREDI 09 FEVRIER 2022

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.
Décision des Responsables G.S des Clubs du 16 septembre 2005

- Droits d'inscription Écoles de Tir Saison 2021/2022:

GRATUITÉ des Engagements en INDIVIDUEL

Les chèques devront être libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront être joints aux bulletins d'engagements.

- Équipes : **20 Euros** par discipline (toutes catégories)

V.2 DÉPARTEMENTS VAUCLUSE, ALPES DE HAUTE PROVENCE ET HAUTES ALPES:

L'organisation des Championnats Départementaux Écoles de Tir du 84, 04 et 05 fera l'objet d'une note spécifique éditée par les Présidents respectifs de ces Comités Départementaux (Copie adressée à la Ligue de Tir de Provence).

VI - CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE - ÉCOLES DE TIR -

L'accès au Championnat Régional Écoles de Tir est libre.
(Pas de score minimum à réaliser lors du Championnat Départemental)

- **Date :** 02/03 AVRIL 2022.
- **Lieu :** **STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS**
39, Rue Alfred Blachère (Route d'Allauch)
13012 MARSEILLE

Tel : 04.91.93.58.88

- **Date limite de réception des engagements :**

MERCREDI 16 MARS 2022.

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.

Décision des Responsables SEC des Clubs du 16 septembre 2005

- **Droits d'inscription Saison 2021/2022:**

GRATUITÉ des Engagements en INDIVIDUEL

- Équipes : **24,50 Euros** par discipline (toutes catégories)

Les chèques devront être libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront être joints aux bulletins d'engagements.

VII - CHAMPIONNATS DE FRANCE - ÉCOLES DE TIR -

VII.1 - DATES ET LIEU : Du 26 MAI au 29 MAI 2022 à MONTLUÇON

VII.2 - INSCRIPTIONS : Disparitions des inscriptions (Validation par ITAC).

VII.3 - POINTS D'ACCÈS : Voir Tableau des QUOTAS Tir Info et site www.fftir.org

VIII - CHAMPIONNATS INTERDÉPARTEMENTAUX - ISSF 300 m -

INTERDÉPARTEMENTAL 300 METRES :

- **Date :** Directement au Championnat Régional

IX - CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE - ISSF 300 M -

- **Date :** DIMANCHE 12 JUIN 2022
- **Lieu :** Sault
- **Date limite de réception des engagements :**

SAMEDI 28 MAI 2022

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.

Décision des Responsables SEC des Clubs du 16 septembre 2005

- **Droits d'inscription Saison 2021/2022 (Championnat Régional) :**

Les chèques devront être libellés à l'ordre du CDTSV et devront être joints aux bulletins d'engagements.

- Pour toutes Catégories: **28,00 Euros** par discipline.
- Équipes : **32,00 Euros** par discipline (toutes catégories)

- Adresse d'expédition des engagements :

**M. BOURDOT GILLES
880 route d'Ansouis 84530 VILLELAURE**

Tel : 06.86.27.46.24 **e-mail:** : gestion-sport.cdtsv@orange.fr

X - CHAMPIONNATS DE FRANCE - 300 Mètres -

- X.1 - DATES ET LIEU :** Du 06 au 08 JUILLET 2022 au CNTS
- X.2 - INSCRIPTIONS :** Disparitions des inscriptions (Validation par ITAC).
- X.3 - POINTS D'ACCÈS :** Voir Tableau des QUOTAS sur le [site www.fftir.org](http://www.fftir.org)

X - ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DES DIFFÉRENTES SPÉCIFICITÉS

Les modalités d'organisation spécifiques à chaque discipline (lieux, tarifs, bulletins d'engagement, délais, adresses, points d'accès aux échelons SEC, etc...) sont établies, en application des directives fédérales et sous couvert de la Ligue de Tir de Provence par les Commissions Régionales Sportives correspondantes.

Pour toutes informations concernant ces spécificités, les Responsables des Associations pourront se renseigner auprès des Présidents des Différentes Commissions (voir liste ci-dessous).

X.1	<u>ARBALÈTE :</u> Monsieur Marcel RICHARD	<u>GSM</u> : 06.22.17.50.52
X.2	<u>ARMES ANCIENNES :</u> Monsieur Vincent CENCIO	<u>GSM</u> : 06.72.84.43.93
X.3	<u>BENCH-REST :</u> Monsieur Louis ARTAUD	<u>GSM</u> : 06.09.50.84.14
X.4	<u>ÉCOLES DE TIR :</u> Monsieur Sylvain SCIRE	sylvain.scire@gmail.com
X.5	<u>PLATEAUX :</u> Monsieur J.Philippe CLOITRE	<u>GSM</u> : 06.95.10.51.51
X.6	<u>SILHOUETTES MÉTALLIQUES :</u> Monsieur Marc BLANCHARD	<u>Stand Tél/Fax</u> : 04.42.79.65.22
X.7	<u>T.A.R :</u> Monsieur Jeannot WEISS	<u>GSM</u> : 06.13.59.08.16
X.8	<u>CARABINE 300 Mètres :</u> Monsieur Gilles BOURDOT	<u>GSM</u> : 06.86.27.46.24

XI - ANNEXES.

MODÈLES DES BULLETINS D'ENGAGEMENTS

- 1) Championnat Départemental 13 et Régionaux en Individuel et par Équipe.
- 2) Tableaux des Points d'Accès au Championnat Régional 25/50 Mètres.
- 3) Championnat Régional des Clubs.